

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau V et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury JURY-SR de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialités Employé traiteur, Cuisinier en desserts de restaurant, Boulangerie spécialisée, Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée, Zinguerie est constitué comme suit pour la session 2023-06 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

Mme SEVERINE ADAM

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
ESTHETIQUE COSMETIQUE

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

M. NICOLAS BASTIDE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP LYC METIER ALPHONSE BEAU DE ROCHAS
BORDEAUX
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme NATHALIE GARCIA

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOULANGERIE

Membre de l'enseignement

Mme CATHERINE DAUBON
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

LP PR BEL ORME BORDEAUX
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 octobre 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

